



La Communauté de communes Campagne de Caux comprend 22 communes pour 15200 habitants.

RENSEIGNEMENTS

Recrutement dès que possible

Salaire : selon expérience et qualification (+ CNAS + prime de fin d'année + participation garantie maintien de salaire)

Lieu de travail : Communauté de Communes Campagne de Caux – ZA rte de Bolbec 76110 Goderville

Permis B et C + CACES R372 Modifié

Informations : Madame Audrey ESTIVAL, Directrice Générale Adjointe : audrey.estival@campagne-decaux.fr

✉ **Candidature** (Lettre de motivation + CV) à adresser à :
Monsieur Le Président de Campagne de Caux

ZA rte de Bolbec 76110 Goderville



AGENT(E) DE VOIRIE

Filière technique

Date limite d'envoi des candidatures : 31 juillet 2019

CDD 12 mois

MISSIONS :

Voirie :

- > Réalisation de petits travaux d'entretien
- > Sablage et déneigement des routes du territoire en hiver
- > Balayage

Espaces Verts :

- > Débroussaillage de chemins et de routes sur le territoire
- > Tonte des pelouses des ZA et bâtiments communautaires
- > Taille des haies des ZA et bâtiments communautaires

Hydraulique :

- > Nettoyage des caniveaux
- > Nettoyage, entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales (bassins, noues...) et contrôle de l'état et des organes techniques (régulateur de débit...)

Déchetterie :

- > Conduite du camion-benne des déchets en suppléance du chauffeur titulaire.
- > Inscription du tonnage des déchets dans les centres de tri
- > Occasionnellement gardiennage de la déchetterie

Divers :

- > Entretien courant du matériel et des véhicules
- > Entretien intérieur et extérieur des bâtiments communautaires
- > Conduite d'engins (élévateur, faucheuse, enfonce-pieux, gyrobroyeur).

PROFIL :

- Habilitation Electrique
- Connaissance de l'Outil Informatique
- Qualités requises : Sens du Service Public ; Savoir reconnaître une situation dangereuse Connaissance sur les Equipements de Protection Individuelle, sur leur utilisation adaptée et sur leur port ; Connaissance de la Faune et de la Flore locale ; Être autonome ; Être prudent ; Être organisé et appliqué dans son travail ; Avoir l'esprit d'équipe ; Être polyvalent ; Faire preuve d'initiative dans les tâches confiées.

SPÉCIFICITÉS DU POSTE :

- Astreintes hivernales
- Temps de travail : 35heures par semaine en hiver et 40heures par semaine en été
- Horaires de travail : 7h30-12h + 13h30-17h l'été (de mars à novembre)
8h30-12h + 13h30-17h l'hiver (de novembre à mars), un vendredi sur deux en RTT
- Travaux physiques et soumis aux conditions climatiques

